



## ARRÊT DE TRAVAIL ACCIDENT DE TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

POUR LES PRESCRIPTEURS. DISPONIBLE SUR LE PORTAIL AMELIPRO  
ET SUR LE LOGICIEL DE GESTION DU CABINET.

Ces services vous permettent de réaliser des arrêts de travail et des certificats médicaux d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour vos patients.



### DE VRAIS + AU QUOTIDIEN

- > Vos **données** administratives et celles de votre patient sont **automatiquement inscrites sur la prescription**.
- > Aide à la saisie de l'arrêt de travail, grâce à un moteur de recherche des motifs en constante évolution, pour vous proposer des **durées indicatives adaptées au contexte personnel de votre patient**.
- > Dématérialisation de **tous les types de prescription** : Arrêt de travail initial et prolongation, certificat médical Accident de travail / Maladie professionnelle **initial, prolongation, final ou rechute**.
- > Accès au service également dans votre **logiciel de gestion de cabinet** (si votre éditeur le propose).



### LES SERVICES, MODE D'EMPLOI



**Connectez-vous** sur le portail **amelipro** en utilisant votre **carte CPS**.



Identifiez votre patient avec sa **carte Vitale**, pour créer un « **Arrêt de travail** » ou un certificat médical d'« **Accident de travail ou Maladie professionnelle** » dans la section « **Services patients** ».



Remplissez les informations nécessaires à la création de l'arrêt de travail ou du certificat médical et transmettez à l'Assurance Maladie.



**Imprimez un exemplaire pour l'employeur de votre patient.**



**amelipro**

<https://espacepro.ameli.fr>

## UNE OFFRE COMPLÈTE ET GRATUITE

Arrêt de travail	Accident de travail Maladie professionnelle	Protocoles de soins et ALD
Déclaration médecin traitant	Prescription de transport	Déclaration simplifiée de grossesse
Historique de remboursements	Tous vos paiements	Patientèle médecin traitant
Indicateurs convention médicale (ROSP)	Commandes Formulaire Cerfa Kits de dépistage du cancer Tests de diagnostic rapide angine	Consultation des droits patient



ET SI VOTRE ÉDITEUR LE PROPOSE...

... vous disposez également de certains de ces services **dans votre logiciel de cabinet.**

## DE NOMBREUX AVANTAGES

Utilisation facile et rapide	Gain de temps	Démarches simplifiées grâce aux référentiels	Démarches fiabilisées grâce à l'aide à la saisie	Moins de papier, organisation facilitée et planète préservée
Prise en compte immédiate par l'Assurance Maladie	De plus en plus de régimes d'Assurance Maladie en ligne	Meilleure traçabilité	Démarches sécurisées	Simplification pour vos patients

Une offre de services en amélioration continue, grâce à une démarche de co-construction avec les professionnels de santé, afin d'adapter les services à vos besoins.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

**La hotline de l'Assurance Maladie** est à votre disposition au **08 11 709 710**, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).